

AVIS d'ATTRIBUTION MARCHE PUBLIC de SERVICES

Identification du pouvoir adjudicateur :

Etat - Etablissement public national – Education

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Université RENNES 2

Direction des Finances et du Pilotage

Pôle Commande Publique - (Bâtiment Présidence – Porte 420)

Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 / 35043 RENNES Cedex

achatsmarches@univ-rennes2.fr

Objet du marché

Marché n°2019-13 : Mission AMO Performance Energétique – Réhabilitation du Bâtiment E - Campus Villejean

Code CPV : 79311100 : Services de conception d'études

Type de procédure : La présente consultation est lancée suivant une procédure adaptée, en application des dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum mais avec un maximum de 40 000€ HT conformément à l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il est mono attributaire et il s'exécutera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande selon les dispositions de l'article 80 du même Décret.

Lieu d'enlèvement et de livraison :

Les prestations relevant du présent marché sont à exécuter sur les sites suivants : Université Rennes 2
Campus Villejean

Caractéristiques principales

Caractéristiques principales :

Le présent marché de prestations intellectuelles concerne l'opération de réhabilitation du bâtiment E sur le campus Villejean.

Il a pour objet des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la performance énergétique du bâtiment.

La mission porte notamment :

- sur **l'écriture des exigences de performance énergétique**, lors de la phase Programme ;
- sur **l'analyse de la performance énergétique** de l'opération et la vérification du respect des exigences du programme, lors des phases Conception, Travaux, Réception & mise en service et Évaluation ;

Conformément à la loi n°85-704 portant sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses relations avec la maîtrise d'œuvre, le titulaire ne pourra à aucun moment se voir confier des missions de maîtrise d'œuvre.

Durée du marché :

Les délais d'exécution propres à chacune des différentes phases de la mission et leurs points de départ sont précisés à **l'article 4.1 du CCAP**. A titre indicatif, les délais prévisionnels de l'opération globale sont détaillés en annexe 3.

Variantes : Les variantes ne sont pas acceptées.

Critères d'attribution : Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Sous-critères	Pondérations
Valeur technique appréciée au regard de la pertinence et de la cohérence des éléments demandés dans le mémoire suivant l'article 4.3 ci-avant.	Organisation, moyens et compétence de l'équipe affectée à la mission	20%
	Méthodologie d'exécution	15%
	Justification des temps de vacation prévus au total pour chaque phase	15%
	Sous-total	50%
Prix apprécié au regard de la DPGF	Montant global forfaitaire en € HT	25%
	Coût moyen d'une journée de vacation en € HT/j	25%
	Sous-total	50%
	TOTAL	100%

Publications relatives à la même consultation :

Sans objet

Nombre d'offres reçues : 8

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 8

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

Nom des titulaires du marché :

SCE – 5 Avenue Augustin Louis Cauchy – 44300 NANTES – France

Date de notification du marché : 28/05/2019

Le titulaire est une PME : NON

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus

Tribunal administratif / Hôtel de Bizien / 3 Contour de la Motte / CS 44416 / 35044 RENNES Cedex

Tél. : 02 23 21 28 28 - Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Le comité consultatif de règlement amiable ou litiges relatifs aux marchés publics peut être saisi selon les modalités fixées par le décret 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics.

Le comité consultatif compétent est constitué de médiateurs délégués régionaux, accessible sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/reglement-amiable-des-litiges>

Coordonnées du comité consultatif régional :

DIRECCTE DES PAYS DE LA LOIRE

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

22 mail Pablo Picasso - BP 24209 - 44042 NANTES Cedex 1

Tél : 02 53 46 79 83 (mardi matin, mercredi, jeudi matin, de 9h à 12h) : Mme Régine QUESNET

Fax : 02 53 46 79 79

Mél : Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr